

série d'accords portant sur l'assurance-investissements à l'étranger que le Gouvernement canadien compte conclure avec d'autres pays. Des accords similaires ont déjà été conclus avec les Barbades, Singapour et Ste-Lucie.

Ces accords faciliteront la mise en oeuvre du programme canadien d'assurance-investissements à l'étranger, établi en vertu de la Loi sur l'expansion des exportations en 1969. L'objectif de ce programme, qui est administré par la Société pour l'expansion des exportations, est de promouvoir les investissements par des citoyens ou des sociétés canadiens dans les pays étrangers.

#### POSSIBILITÉS DE TRANSPORT DU PÉTROLE DE L'ARCTIQUE

(suite de la page 2)

l'outillage, les services et l'équipage, directement au-dessous du pont supérieur. L'infrastructure consisterait en deux caissons en béton de 100 pieds de diamètre chacun qu'on remorquerait à l'emplacement.

La conception du pipe-line qui s'avancera à quelque trois milles sur le lit de la mer, à partir du parc de réservoirs sur le rivage, devra tenir compte de la fonte du pergélisol qui le supporte. On estime qu'il est possible de régler le poids spécifique de manière qu'il influe légèrement sur la surface portante. On devra être averti suffisamment à l'avance de l'approche de fragments d'îlots de glace à la dérive qui pourraient labourer le fond de la mer et rompre le pipe-line. En pareilles circonstances, il serait possible de pomper de nouveau le pétrole dans les

réservoirs du rivage et de remplir le pipe-line d'eau de mer. Les tronçons de pipe-line aménagés sur terre seraient installés bien au-dessus du niveau du sol, sauf pour le court tronçon situé juste au rivage qui pourrait être endommagé par la glace. Celui-ci serait enfoui dans une gaine frigorifiée.

#### CHOIX DES EMPLACEMENTS

Les emplacements où pourraient être éventuellement aménagés les terminus maritimes destinés au transport du pétrole sont situés au sud de la circulation vers la droite de la glace de dérive abondante et des îlots de glace ou de ce qui en reste dans la mer de Beaufort. De plus, les emplacements de l'île Herschell et de Babbage Bight sont avantageux du fait que la glace fixée au rivage qui se forme dans la baie Mackenzie au début de l'hiver constitue un obstacle contre la glace de dérive abondante.

Les deux autres emplacements que l'on estime appropriés à l'aménagement d'ouvrages maritimes sont situés à Horton River sur la baie Franklin et sur l'île Clapperton située sur la baie Darnley. Ces deux endroits sont à quelque 300 milles à l'est de l'île Herschell. A cause de la topographie du terrain situé entre les deux emplacements, notamment le delta du fleuve MacKenzie, l'aménagement d'un pipe-line à partir de la baie de Prudhoe ne serait pas pratique. Les susdits emplacements pourraient, toutefois, desservir les champs pétrolifères de la péninsule de Tuktoyaktuk, où on a déjà découvert du pétrole, et pourraient également servir à transborder le pétrole des îles de l'Arctique où des explorations de grande envergure sont actuellement en cours et où on a découvert du gaz naturel.